AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C2489
FR0000120164-FS0749

2 décembre 2014

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

CGG

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 1er décembre 2014, la société Manning & Napier Advisors, LLC[1] (290 Woodcliff Drive, Fairport, New York 14450, Etats-Unis), agissant pour le compte de fonds et de clients sous mandat de gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 28 novembre 2014, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société CGG et détenir, pour le compte desdits fonds et clients, 8 538 053 actions CGG représentant autant de droits de vote, soit 4,82% du capital et 4,33% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions CGG sur le marché.

[1] Société contrôlée par M. William Manning.
[2] Sur la base d'un capital composé de 177 065 192 actions représentant 197 344 677 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 I du règlement général.